

BIEN VIVRE ENSEMBLE – RÈGLEMENTATION

Le bruit, les déjections canines, les feux... trois sujets où les besoins des uns peuvent créer des nuisances pour les autres ou pour le cadre de vie. Pour faciliter la vie en commun, des règles précisent les droits et les devoirs de chacun.



BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

LES DÉCHETS

**LES ZONES DE
RENCONTRE**

**Trottinettes
électriques :
réglementation**

**LA PÊCHE, UN LOISIR
RÉGLEMENTÉ**

**CIRCULER À VÉLO :
RAPPEL DES RÈGLES DE
CIRCULATION**



**LUTTE CONTRE LES
DÉJECTIONS CANINES**

CONTACT

Police municipale

Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>

Espace des Pelletiers
9, rue Goury – 77260 La Ferté-sous-Jouarre

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

**MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-
JOUARRE**

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE